

Bulletin d'inscription formation

Disponible sur www.actmediterranee.fr
ou sur demande au 04 42 90 30 20
Envoyer par mail à aract.paca@anact.fr



Intitulé de la formation :

Dates :

Entreprises :

Adresse :

CP : Ville :

N° Siret n° :

Code APE :

Responsable de la formation :

NOM : Prénom :

Tél : Email :@.....

Participant :VW.....

NOM : Prénom :

Fonction :

Tél : Email :@.....

Règlement de la formation :

Entreprises :

Adresse (si différente de celle mentionnée ci-dessus) :

CP : Ville :

OPCA / Organisme paritaire collecteur (nom, adresse) :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de ventes ci-jointes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destinés à l'ensemble du réseau Anact-Aract.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à actmediterranee@anact.fr

Date :

Cachet et Signature obligatoire :

Aract Provence-Alpes-Côte d'Azur
Europarc de Pichaury – Bâtiment C1
1330, rue de Guilibert de la Lauzière
13856 AIX-EN-PROVENCE cedex 3
Tel : 04 42 90 30 20 – Fax : 04 42 90 30 21
www.actmediterranee.fr
Contact : aract.paca@anact.fr



Conditions Générales de Ventes



Toutes inscriptions ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription validé par la signature de la convention de formation.



Organisation des formations

Tous les éléments relatifs aux objectifs, aux moyens et méthodes pédagogiques, ainsi que le contenu complet du programme seront adressés lors de la confirmation

Conditions d'annulation

Annulation à l'initiative de l'Aract Paca

Pour les formations Inter, l'Aract Paca se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session, au plus tard 8 jours ouvrables avant le démarrage de celle-ci, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation et ce, sans indemnités versées au client.

Pour les formations Intra, si pour une raison quelconque, l'Aract Paca se trouvait empêchée d'exécuter la mission qui lui est confiée, cette convention serait résiliée de plein droit, quinze jours après l'envoi à cet effet, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Annulation à l'initiative du participant

Pour les formations Inter, toute annulation par le participant doit être communiquée par écrit au moins 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Pour toute annulation dans les 8 jours précédents le 1er jour de formation, celle-ci doit être motivée par un cas de force majeure*.

À défaut, le client sera redevable de la moitié du coût de la formation non suivie. En cas d'absence non motivée par un cas de force majeure* au début ou en cours de stage, le client reste redevable de la totalité du coût de la formation non suivie.

Pour les formations Intra, toute annulation se fera par lettre recommandés, 15 jours ouvrables avant le début de la formation. La liquidation des sommes dues, acceptées par convention sera faite en prenant en considération d'une part les travaux réalisés et d'autre part, la valeur d'utilisation des documents établis et remis.

*Force majeure : sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie, l'accident, les grèves dans les transports, etc.

Prix et mode de règlement

Formation Inter :

La journée de formation est facturée 500 euros net de taxe* par stagiaire.

Formation Intra et Sur-Mesure :

La journée de formation est facturée 1500 euros net de taxe*.

Les règlements s'effectuent sur présentation d'une facture.

*Ce montant est exonéré de TVA, selon l'article 261-4 4ème et 5ème tiret du Code Général des Impôts

Administration

Formation Inter :

Dès la réception du bulletin d'inscription, une convention, un programme détaillé de la formation sera envoyé. La validation de l'inscription se fera par retour d'un exemplaire de la convention signée.

Formation Intra :

Dès la réception de la proposition de formation, signée, détaillant le contenu de la formation, une convention sera envoyée. La validation de la formation se fera par retour d'un exemplaire de la convention signée.

A l'issue de la formation, une attestation de présence pour chaque participant sera envoyée.

Prise en charge par un organisme collecteur agréé (OPCA)

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le participant, il appartient à celui-ci d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à l'Aract Paca au premier jour de la formation, le participant sera facturé de la totalité des frais de formation. À charge pour lui de se faire rembourser par l'OPCA.

